# 1

## SYNDICAT MIXTE DE L'ABATTOIR DE CHAMBERY

(S.M.A.C.)

## Extrait du registre des délibérations

#### Délibération N°: 2025-01-01

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 mars à 14h, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de l'Abattoir de Chambéry s'est réuni à la Direction des politiques territoriales, 4 rue du Château à Chambéry, sous la Présidence de séance de Monsieur Gilbert GUIGUE.

Nombre de membres en exercice: 6

<u>Objet</u>: Approbation du Procès-verbal du 28 novembre 2024 Nombre de membres présents : 5 Nombre de suffrages exprimés : 6

### Etaient présents :

Gilbert GUIGUE (Titulaire, Conseil départemental)
François MOIROUD (Titulaire, Conseil départemental)
Claudine BONILLA (Titulaire, Conseil départemental)
Sandra FERRARI (Titulaire, Grand Chambéry)
Jimmy BAABAA (Titulaire, Grand Chambéry)

### Excusé :

- Franck MORAT (Titulaire, Conseil départemental)

Le Comité syndical a été légalement convoqué le 19 mars 2025 A donné pouvoir à Mme Claudine BONILLA

#### Secrétaire de séance :

- Claudine BONILLA

### LE COMITE SYNDICAL,

**VU** le Code Général des collectivités territoriales et son article L 2121-23,

VU le procès-verbal de la séance du 28 novembre 2024,

**Considérant** la transmission aux membres du Comité syndical du Procès-Verbal de la séance du 28 novembre 2024,

Certifiée exécutoire par le Président

**Considérant** la lecture réalisée par Monsieur le Président du Procèsverbal du 28 novembre 2024 à l'assemblée,

du SMAC compte tenu de la réception en Préfecture et l'affichage au siège du Syndicat le

Monsieur le Président soumet le procès-verbal de la séance du 28 novembre 2024, à l'approbation des membres du Comité syndical. Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal avant son adoption définitive.

#### APRES EN AVOIR DELIBERE,

**Approuve à l'unanimité** le procès-verbal de la séance du 28 novembre 2024, ci-joint en annexe.

Nombre de membres en exercice : 6 Nombre de membres présents : 5 Nombre de suffrages exprimés : 6 **POUR** 6

## Délibération N° : 2025-01-01

Pour extrait conforme, Le 25 mars 2025,

> Le Président GILBERT GUIGUE

> > #signature1#